

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025**



Publié le 13 MARS 2025

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 4 mars 2025  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025\_003

Président : M. Côte TOLLET  
Secrétaire : Mme Hamzaouia HAMZAOUI

OBJET

DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DU CONSEIL  
D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
BERTHIE ALBRECHT

Etaient présents :  
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE  
M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme DEL PINO (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme LINARES (par proc. à Mme WEBANCK), M. MANINI (par proc. à M. COUTURIER), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :  
M. COCHET, M. GUEDJ

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...13 MARS 2025.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20250310-D2025\_003-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Les articles D.411-1 et D.411-2 du Code de l'Éducation prévoient la mise en place, dans chaque école, d'un conseil d'école appelé à statuer sur différents sujets en relation avec son fonctionnement dont le règlement intérieur, le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, le projet d'école et l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les conseils d'écoles se réunissent une fois par trimestre et sont composés :

- du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside,
- du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante,
- des membres de l'équipe éducative,
- des représentants des parents d'élèves,
- d'un délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Par délibération n°2020\_018 en date du 9 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné Madame Maude BRAC DE LA PERRIERE en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein du conseil de l'école élémentaire Berthie Albrecht située 31 rue de l'Oratoire.

Compte-tenu de la démission de Madame BRAC DE LA PERRIERE de son mandat de conseillère municipale en date du 31 décembre 2024, il s'agit pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant au sein du conseil d'école élémentaire Berthie Albrecht.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à cette désignation non pas à bulletin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- DE DESIGNER à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de l'école élémentaire Berthie Albrecht.

La candidature de Mme CHANDIA recueille 35 voix.

Est désignée représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil de l'école élémentaire Berthie Albrecht :  
Mme CHANDIA.

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET



TELETRANSNIS EN PREFECTURE LE 13 MARS 2025  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.